



# Antichutes de plus de 100 kg

Les conseils du SYNAMAP

Pour répondre à la demande du marché concernant les EPI antichute destinés à retenir des personnes de forte corpulence, les fabricants lancent des gammes d'EPI antichute adaptées à des poids supérieurs à 100 kg.

Ces EPI antichute sont testés pour arrêter la chute d'une masse de plus de 100 kg, masse d'une personne équipée de son matériel.

## Réglementation

Pour répondre à la demande du marché concernant les EPI antichute destinés à retenir des personnes de forte corpulence, les fabricants lancent des gammes de produits adaptées à des poids supérieurs à 100 kg.

Ces EPI antichute sont testés pour arrêter la chute d'une masse de plus de 100 kg, poids d'une personne équipée de son matériel.

Selon les exigences des normes européennes, et en application de la fiche de coordination VG11.062, les systèmes antichute (antichute à rappel automatique EN360, antichute coulissant EN353-1/2, longe absorbeur EN355) sont soumis à des essais dynamiques.

Ceux-ci limitent la distance d'arrêt et l'impact de la chute sur le corps humain à 600 daN, même avec un poids supérieur à 100kg.

De ce fait, les systèmes d'ancrage EN795, les connecteurs EN362 et les longes d'assujettissement EN354 placés en amont de l'antichute, ainsi que les systèmes de préhension du corps (harnais EN361, ceinture EN358) situés en aval de l'antichute ne subissent jamais un impact supérieur à 600 daN.

Il est indispensable de bien comprendre que dans le fonctionnement d'un système antichute, le seul élément dynamique capable d'absorber l'énergie généré par la chute est l'antichute. C'est donc sur cet élément qu'il faut être particulièrement vigilant et s'assurer que celui-ci est conforme.

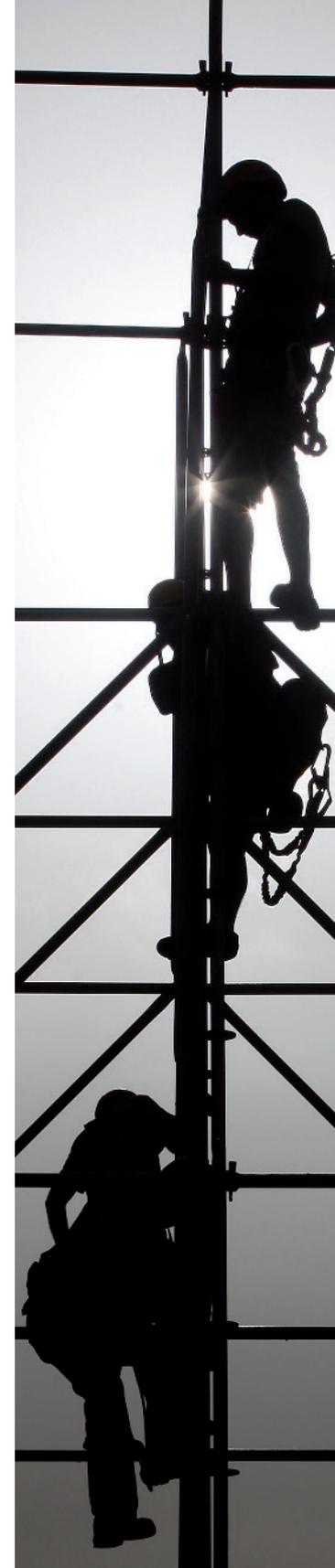
Le passage des antichutes à plus de 100 kg entraîne donc plus ou moins de changements selon les produits sur :

- **Les marquages** : Les produits de plus de 100Kg disposent d'un marquage indiquant la charge maxi d'utilisation du produit.
- **La technique** : certains produits sont modifiés techniquement (ex. : longes EN355 avec dissipateurs plus absorbants), alors que d'autres non (à l'exception du marquage).
- **Les notices** : elles doivent contenir la charge maximum admissible.
- **Les certifications** : les EPI antichute sont recertifiés par des laboratoires notifiés, le certificat fait apparaître clairement les conformités du produit selon la norme applicable ainsi que la conformité aux fiches CNB.

### Attention !

Les notices peuvent induire en erreur l'utilisateur.

Lorsque la notice mentionne des poids pour plusieurs normes comme ANSI et/ou CSA, le poids maximum à prendre en compte est uniquement celui spécifié par la partie CE.



Syndicat National des Acteurs du Marché de la Prévention et de la Protection

21 rue Leblanc - 75015 PARIS  
Tél. : 01 79 97 75 10 - Fax : 01 79 97 75 15

info@synamap.fr - www.synamap.fr